

Réf: Dossier N° 088093

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE D'ELECTRICITE DE LIGNE ,
BATIMENTS, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS » en abrégé «
EELBTTP »

Siège social Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO, ABOBOTE NON
LOIN DU MONASTERE, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/03/2022, et enregistrés au CEPICI le 08/03/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE D'ELECTRICITE DE LIGNE
, BATIMENTS, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS » en abrégé «
EELBTTP »

Objet : ÉTUDE ET PROJET DE GÉNIES CIVILS, LIGNE TH, HTA, HTA, BTP ET DISTRIBUTION, CONSTRUCTION DES POSTES SOURCE HTB/HTA, BT/BT, COURANT ADULER, INFORMATIQUE ET RÉSEAUX, ÉLECTRONIQUE, ELECTROMECHANIQUE, ARCHITECTURE ET CONSTRUCTION BÂTIMENT, CONSTRUCTION DE SITE GSM CLEF EN MAIN, COMMERCE ET REPRÉSENTATION DES FABRIQUANT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUES, ADDICTION D'EAU, SECURITE, GARDIENNAGE ET DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABIDJAN ABOBO, ABOBOTE NON LOIN DU MONASTERE, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) : M KONAN KOUAKOU ALANDRE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-01327 du 25/03/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°10837/GTCA/RC/2022 du 25/03/2022

